

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 27 janvier 2025 à 20h00 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M<sup>me</sup> Claire Barriault  
M<sup>me</sup> Cindy Bourgeois (TEAMS)  
M<sup>me</sup> Ginette Fontaine (TEAMS)  
M<sup>me</sup> Caroline Leduc  
M<sup>me</sup> Lyne Lévesque (TEAMS)  
M<sup>me</sup> Stéphanie Pineault-Chambers  
(TEAMS)  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Pouliot (TEAMS)  
M<sup>me</sup> Mélanie Raymond  
M<sup>me</sup> Jessica St-Laurent  
M. Denis Clements  
M. Amaury LeBoyer  
M. Martin Labbé  
M. Daniel Poitras  
M. Maxime Thériault

Est absent

M<sup>me</sup> Kyra Robertson

Sont aussi présents

Mme Lise Madore,  
directrice générale  
M<sup>me</sup> Mireille Lejeune,  
Secrétaire générale

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

M. LeBoyer étant en TEAMS, c'est Mme Jessica St-Laurent qui ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**VÉRICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE**

Madame Mireille Lejeune valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h00.

**CA 2024-2025/041**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Caroline Leduc et résolu que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE**

Étant donné l'absence de la protectrice régionale de l'élève, M. Jean-François Bernier, protecteur national présente le rapport 2023-2024.

**PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER**

Il n'y a pas de public.



CA 2024-2025/042

## PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Claire Barriault et résolu que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/043

## ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT/ 27 JANVIER 2025

**CONSIDÉRANT** la volonté du CA d'optimiser l'efficacité des rencontres par la mise en place d'un ordre du jour de consentement;

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs ont pris connaissance à l'avance des documents;

**CONSIDÉRANT** que si un administrateur estime qu'un élément de l'ordre du jour de consentement mérite d'être examiné et discuté avant décision, il peut en faire part au conseil et que ce point sera alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour être discuté;

**CONSIDÉRANT** que seuls les sujets non controversés qui ne nécessitent pas de délibération peuvent faire partie de l'ordre du jour de consentement.

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Martin Labbé et résolu D'ADOPTER les points suivants à l'ordre du jour de consentement :

- Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024;
- Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024;
- Correction au calendrier scolaire 2025-2026 – Secteur jeunes à Fermont;
- Période de fermeture été 2025;
- Résolutions de la directrice générale à entériner.

Adopté à l'unanimité

### CA 2024-2025/043.1

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

**CONSIDÉRANT** l'article 170, 2<sup>e</sup> paragraphe de la « Loi sur l'instruction publique » : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal du 9 décembre 2024 été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** et résolu de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

### CA 2024-2025/043.2

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

**IL EST PROPOSÉ** et résolu d'accepter le procès-verbal suivant tel que présenté :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 du conseil d'administration tel que déposé;



### CA 2024-2025/043.3

#### **CORRECTION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026 SECTEUR JEUNES À FERMONT/**

**CONSIDÉRANT** la conformité avec l'article 19 du régime pédagogique :

« ...les journées suivantes seront des congés pour les élèves :  
...le lundi qui précède le 25 mai; »

**CONSIDÉRANT** Les paramètres retenus pour l'élaboration du calendrier scolaire 2025-2026 secteur Jeunes, adoptés par la résolution CA 2024-2025/026 le 5 novembre 2024, dans lesquels l'article 13 prévoit la conformité avec l'article du 19 du Régime pédagogique précédemment cité;

**CONSIDÉRANT** que le calendrier adopté pour la formation générale des jeunes du secteur de Fermont (CA 2024-2025/xxx) prévoit une journée pédagogique le 25 mai 2025, ce qui ne correspond pas à ce qui est inscrit à l'article 19 du Régime pédagogique 2025-2026;

**IL EST PROPOSÉ** et résolu de corriger le calendrier scolaire du secteur Fermont en déplaçant la journée pédagogique flottante du 22 mai au 15 mai 2025 et la journée pédagogique fixe du 25 mai au 18 mai 2025.

### CA 2024-2025/043.4

#### **PÉRIODE DE FERMETURE – ÉTÉ 2025**

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**IL EST PROPOSÉ** et résolu que le Centre de services scolaire du Fer cesse ses activités pour la période du **20 juillet au 2 août 2025 inclusivement**.

### CA 2024-2025/044

#### **PLAN TRIENNAL/ RÉPARTITION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER/ POUR LES ANNÉES 2025-2026, 2026- 2027 et 2027-2028**

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Fer doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées et le résultat de celles-ci en vue de la mise à jour;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Daniel Poitras et résolu D'ADOPTER le plan triennal de répartition de ses immeubles tel que présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité



CA 2024-2025/045

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT/ ÉCOLES ET CENTRES/  
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

**CONSIDÉRANT** l'article 317 de la loi n°40 - Loi modifiant principalement la loi sur l'Instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, et selon l'article 17 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Fer doit, en tenant compte du PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DE SES IMMEUBLES, déterminer la liste des écoles et centres et leur délivrer un acte d'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées et le résultat de celles-ci en vue de la mise à jour;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Denis Clements et résolu, compte tenu de son plan triennal de répartition de ses immeubles, D'ÉMETTRE les actes d'établissement listés dans le document déposé.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/046

**RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE  
POUVOIRS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser *le Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*, notamment en lien avec certaines dispositions de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'Instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires et de la *Loi sur le Protecteur national de l'élève*;

**CONSIDÉRANT** le référentiel produit par la Fédération des centres de services scolaires sur lequel ont été basés les travaux de révision;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du Comité de répartition des ressources et la prise en considération des commentaires de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Caroline Leduc et résolu D'ADOPTER le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/000

**POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE D'ACTES DE  
VIOLENCE ET DE SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE/**

Sera traitée ultérieurement.

CA 2024-2025/047

**ARRÊT POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE DU FINANCEMENT  
OCTROYÉ À LA SUITE D'APPELS DE PROJETS/PRÉOCCUPATIONS EN  
LIEN AVEC LA MESURE LIÉE À LA RÉUSSITE AUTOCHTONE**

**CONSIDÉRANT** la correspondance du ministère de l'Éducation du 13 décembre 2024 ayant pour objet : *Respect de l'enveloppe budgétaire consentie au ministère de l'Éducation* pour l'année financière 2024-2025;

**CONSIDÉRANT** que cette correspondance mentionne l'arrêt immédiat, et ce, pour une durée indéterminée, du financement octroyé à la suite d'appels de projets pour certaines mesures budgétaires;



**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire a fait l'objet d'un audit du Vérificateur général du Québec sur la réussite autochtone;

**CONSIDÉRANT** les conclusions du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025, remis en novembre 2024, que le Centre de services scolaire du Fer ne conteste pas;

**CONSIDÉRANT** que pour respecter les conclusions de cet audit, la création d'un comité sur la réussite autochtone et la mise en place d'un suivi de cette clientèle, occasionnant une mobilisation de ressources supplémentaires, est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que la mesure 15061 – *Réussite éducative des Autochtones et réconciliation* fait partie des mesures budgétaires a posteriori retirées des règles budgétaires à compter de l'année scolaire 2024-2025;

**CONSIDÉRANT** l'importance qu'accorde le Centre de services scolaire du Fer à la réussite du plus grand nombre d'élèves et les besoins de ressources en lien avec la réussite des élèves autochtones;

**CONSIDÉRANT** que les élèves autochtones représentent une part importante des élèves du Centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** la bonne collaboration du Centre de services scolaire du Fer avec le Conseil de bande de Uashat Mak Mani-utenam;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Marie-Josée Pouliot et résolu de :

- **Exprimer les préoccupations** du Centre de services scolaire du Fer face à l'arrêt du financement de la mesure 15061 – *Réussite éducative des Autochtones et réconciliation* qui aura un impact négatif sur cette clientèle;
- **Demander au ministère de l'Éducation** de reconsidérer cette décision et de rétablir le financement pour cette mesure essentielle à la réussite des élèves autochtones ou de mettre en place un mode de financement alternatif;
- **De déléguer** la secrétaire générale afin de transmettre cette résolution à la sous-ministre, Madame Carole Arav et au Conseil de bande de Uashat Mak Mani-utenam.

Adopté à l'unanimité

**CA 2024-2025/048**

**PROJET DE COUR D'ÉCOLE ACCESSIBLE À L'ÉCOLE JACQUES-CARTIER/ DEMANDE AU PLAN NORD**

**CONSIDÉRANT** l'absence de jeu adapté à la clientèle en fauteuil roulant à l'école Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'École de faire cet ajout à sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT** que l'école Jacques-Cartier est l'école d'accueil de la clientèle à besoins particuliers du secteur de Sept-Îles;

**CONSIDÉRANT** que cet ajout représente une somme d'environ 40 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Caroline Leduc et résolu à l'unanimité de faire une demande au Plan Nord pour obtenir une subvention.

Adopté à l'unanimité



## **DIRECTION GÉNÉRALE**

Traité en plénier.

## **BLOC SUJETS**

Terrain de Clarke City. De l'information est transmise relativement à la vente du terrain situé au 230, rue de l'Église à Clarke City.

## **QUESTIONS DIVERSES**

## **BLOC D'INFORMATIONS**

### COMITÉ DE PARENTS

Pas eu de rencontre.

### EHDAA

Cour d'école accessible qui a été traitée en début de la présente séance.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pas de questions.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de public.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le suivi de la rencontre a été fait en plénier.

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le suivi de la rencontre a été fait en plénier.

### COMITÉ DE VÉRIFICATION

Pas eu de rencontre.

### COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Aucun suivi.

### COMITÉ D'ANALYSE DES BASSINS

Aucun suivi.



## CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

Aucun suivi.

**CA 2024-2025/049**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Maxime Thériault et résolu que la séance soit levée à 20h46.

La prochaine séance ordinaire est prévue le 7 avril 2025.

Adopté à l'unanimité

### **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS**

Amaury LeBoyer  
Président

Mireille Lejeune  
Secrétaire de la réunion

